



Assemblée Générale Mali-Médicaments :

Le 15 janvier 2017, à 14H00 - 16 rue du Palais- MONTFORT l'Amaury

Début de la séance à 14H10 par Jean Claude BEUF, le président, le quorum étant atteint.

Secrétaire de séance : Marguerite DURAND

Etaient présents : voir liste d'émargement jointe (23 adhérents présents)

Etaient représentés et excusés : Jean Pol SIMON, Jean-Claude LE MOAL, Marie-Françoise LE MOAL, Catherine MAZARS, Brigitte BEUF, Jean Yves TORDEUX, Anne Marie JAMETON, Odile BRETON, Yves et Béatrice DUPONT, Catherine ROUSSEaux, Caroline DURAND (ces 12 adhérents ont fait parvenir un pouvoir)

Etaient excusées : Patrick VERRIEN et Marie Christine MELOU

Au nom de tous, le Président a remercié Claire ROTTIER pour l'accueil et une fois de plu, Catherine PELRAS pour l'organisation au niveau logistique. L'Assemblée a apprécié le repas et a tenu à saluer les deux cuisinières pour le mets principal, à savoir Brigitte BEUF et Catherine PELRAS. Cette dernière, afin de simplifier l'organisation de ces rencontres, a préconisé une autre organisation à l'avenir, unanimement approuvée. Par ailleurs, le président a évoqué un courrier du père Maurice DUGAY dont il vient d'être destinataire, il vous le communiquera par e-mail.

Ordre du jour :

➤ Approbation exercice financier 2016 :

Présentation par Jean Marc GILANT, le trésorier : il n'est pas en équilibre, il est déficitaire de 2 171.91 €, ce qui est très satisfaisant par rapport à nos prévisions budgétaires de moins 11 000 €. En effet, en 2015, nous étions excédentaires. Nous avons budgété 10 000 € de prélèvements sur les fonds de réserves, alimentés par cet excédent les dépenses 2016 correspondant notamment au puits de Kami Komolé et aux latrines dans les écoles franco-arabes dès le début de l'année, celles-ci faisant partie de la première phase des réalisations du projet en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Y-CID, Yvelines Coopération Internationale et Développement. D'autre part, un autre prélèvement de 1000 € pour nos 40 ans, d'où un total de 11 000 €.

- **Dépenses : 39 230.19 €**

Puits, Latrines :

Nous avons, cette année, à nouveau à notre actif le creusement de 2 nouveaux puits, Kami Komolé, creusé de nuit en pleine saison chaude, (*bravo à nos amis maliens !*), financé par un virement de 7 500 € le 22/04/2016, cout réel 7 257.42 € et Oro, financé par un virement de 8 500€ le 29/09/2016, l'eau a été atteinte pour Noël, après utilisation de la dynamite pour percer une couche dure de 2m d'épaisseur. Il est en fonction depuis le 6 janvier 2017 et le prix de revient est de 9 013 €. Si l'on ramène les coûts au m linéaire, nous obtenons 207 € et 237 € ou une fourchette de 2 € à 2.50 € le cm.

Soit pour le poste dépenses 'accès à une eau de qualité' : 16 000€.

Nous avons également poursuivi la réalisation de latrines, 6 sites en deux tranches, une au printemps l'autre cet automne. Ces sanitaires filles-garçons sont implantées dans les enceintes des écoles. Pour la première phase, dans trois écoles franco-arabes, le cout là aussi était provisionné par report de l'excédent 2015 afin d'inscrire ces sanitaires dans le projet déposé auprès d'Y-CID. Elles ont été financées par un virement de 7 500 € le 8 janvier 2016, le cout réel est de 6 662.80 €.

Avec un cout moyen de 2 200 € pour un bloc de 3 latrines filles et un bloc de 3 latrines garçons, nous nous situons dans la moyenne du cout de ce type d'équipement réalisé au sahel, (références UNICEF, OMS), d'autant plus que nos blocs sont raccordées à des fosses vidangeables de 2 m³ voire 3m³ et insubmersibles, ce qui n'est pas toujours le cas de toutes les ONG.

Pour la deuxième tranche de travaux, un virement de 5 700 € a été effectué le 25/10/2016, la mise en fonction est programmée pour début janvier 2017. Le cout est moindre, car les trois villages retenus, ont tenus à participer pour une partie à l'achat des matériaux (sable, gravier,...), tant ils souhaitent être dotés de tels équipements sanitaires. Le coût de 2 200€ en moyenne est ramené ainsi à 1800€, ce qui représente une somme très importante pour la population au regard de leur richesse..

Ce constat, souligné plusieurs fois au cours de la tenue de l'Assemblée, démontre la volonté des populations à accéder à ce type de commodités, le péril fécal en sera d'autant diminué avec cette mobilisation. Il est à noter que la fréquentation scolaire des filles a considérablement augmentée, que l'assiduité en générale s'est améliorée.

Notre correspondant local, Robert Ansama TOGO nous a fait part que dorénavant d'autres associations ou ONG dotent aussi des écoles de latrines calquées sur nos réalisations. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Après avoir consulté notre Président, Robert Ansama TOGO a proposé aux membres des COGES, (comité de gestion des écoles en charge de ce fait de l'entretien des latrines) de demander aux candidats aux élections municipales qui ont eu lieu courant novembre 2016 d'acter, dans leurs propositions de programme, l'inscription de l'entretien des latrines, les PEDESEC (plan de développement et d'équipement sur 5 ans des villages). Ainsi, une partie des ressources communales serait dédiée à l'entretien et la maintenance des installations, ne serait-ce que le curage des fosses. Cette recherche de

l'autonomie a été aussi soulignée plusieurs fois au cours de cette réunion, elle est à encourager et est à l'initiative de Robert Ansama TOGO.

Soit pour le poste dépenses 'diminution du péril fécal' : 13 300 €, enveloppe importante mais due pour 7 500€ à l'imputation sur cet exercice du fait du report de 2015.

Cette enveloppe 'investissements immobiliers' est très importante sur 2016, soit 29 300 € ou 75% des dépenses. Elle s'explique du fait du rapport direct avec l'excédent réalisé en 2015 et la thésaurisation pour 2016 afin de mettre en œuvre la convention de partenariat signée avec Y-CID sur cette même année, fait réexpliqué par le trésorier.

Equipement pompe pour curage et vidange des fosses des latrines :

Afin de permettre la vidange des fosses dans des conditions d'hygiène acceptables pour les personnes en charge de cette tâche et de valoriser la transformation des excréta en amendement agricole, nous avons eu l'opportunité d'acquérir une pompe neuve à vidange à bras montée sur un chariot tracté par des ânes. Ce matériel permet la vidange, le nettoyage de la fosse et d'épandre le produit dans les champs.

Le coût 609.80 € entre dans le budget alloué à ce poste dans la convention signée avec Y-CID et a été provisionné par les virements mentionnés ci-dessus et une réaffectation de 100 € dû à la non utilisation de la somme virée en vue du voyage de Baboua TRAORE.

L'entrepreneur, Monsieur DIARRA, entreprise d'EBTP basée à Sévaré, a remporté le marché de curage des écoles publiques et du CESCO de PEL-MAOUDÉ proposé par l'ancienne municipalité et financé en grande partie par une ONG.

Pour effectuer les travaux, il a pris contact avec Ansama Robert TOGO, notre correspondant local afin de louer le matériel de pompage récemment acquis. Le prix recouvert par la location permet ainsi de constituer un fond pour la maintenance du matériel, voire le coût des réparations si nécessaire. Par ailleurs, Monsieur DIARRA a embauché des manœuvres du village, suite aux accords contractés entre lui et notre représentant local. Ainsi, nous créons quelques revenus dont bénéficient directement la population locale.

Le curage est aussi programmé dans les centres de santé et dans les écoles des cercles de KORO et de BANKASS.

Joint au téléphone par le Président de Mali-Médicaments pendant une des opérations de curage, (tel 00223 63 50 47 50), il a fait part de sa très grande satisfaction quant à l'usage de ce matériel : d'après lui, facile à mettre en œuvre, efficace et propre pour les manœuvres. Il regrette juste que ce soit à manivelle pour le pompage et non assuré par un moteur, car c'est fatiguant mais beaucoup moins que le curage à l'aide d'un seau à l'intérieur de la fosse. Pour pomper une cuve de 2m³, il met un quart d'heure. Le plus long, toujours d'après son témoignage, c'est de répandre dans les champs, le propriétaire en ayant fait la demande au préalable, le site étant parfois éloigné et les chemins pas toujours très praticables.

Outre le gain au niveau sanitaire dû à ce matériel, ses retombées économiques, cela permet aussi de remettre en fonction des latrines abandonnées du fait de fosses à saturation et de les rendre à nouveau propres à l'usage et attrayantes, un impact donc sanitaire régional que nous ne pouvions pas prévoir mais dont nous pouvons être très fiers. Marc KRAEMER a fait remarquer qu'il était primordial de maintenir ces lieux dans un très bon état de propreté.

En résumé, en 2016 toutes les dépenses d'équipement ont été en partenariat avec Y-CID. Pour 2 puits, 6 écoles dotées de latrines filles-garçons, une pompe dite de vidange de fosses, nous avons dépensé 29 300€.

Dépenses de santé :

Pour permettre aux personnes les plus démunies de se soigner, nous avons versés aux dispensaires de la paroisse et d'état de Pel-Maoudé, à l'hôpital de Sévaré, au centre infantile de Koro la somme globale de 2 000 €.

Les mêmes organismes et l'hôpital de Koro ont pu bénéficier aussi de petits matériels de soins et hospitaliers, collectés notamment par Catherine PELRAS et Françoise VERRIEN. Ils ont été acheminés par Robert Ansama TOGO lors de son retour à Pel après les festivités pour nos 40 ans en avril et par colis pour un montant de 502.10 €.

Par rapport « aux trousseaux à pharmacie de première urgence », nous avons pu les réapprovisionner et doter, au prorata des effectifs, 21 écoles. Le coût de ce poste s'élève à 1 500 €. Nous avons reçu au cours de l'année beaucoup de lettres de remerciements par rapport à cette action. D'après Robert Ansama TOGO, la population est très demandeuse dans ce domaine et en est très satisfaite comme l'attestent aussi les très nombreuses lettres de remerciements reçues et les témoignages quant à l'impact de cette action. C'est sa deuxième priorité.

Toujours dans la même logique, Robert Ansama TOGO a aussi proposé aux membres des COGES de demander aux candidats aux élections municipales d'acter, dans leurs propositions, l'inscription d'une participation financière au réapprovisionnement de ces « trousseaux à pharmacie » dans le PEDESEC.

A la question posée de leur bonne utilisation par Dominique VERRIEN, le président a rappelé que comme pour l'aide aux dispensaires, que nous sommes destinataires de la liste des médicaments achetés, notre pharmacienne Catherine PELRAS évalue leurs opportunités, qu'un registre est tenu au sein de chaque école, que nous avons aussi la liste des écoles bénéficiaires et le nombre d'élèves concernés.

Les anciens et les nouvelles personnes appelées à les mettre en œuvre, directeurs d'école et responsables de COGES ont été formés pour cette troisième session par le médecin en charge du dispensaire d'état de Pel-Maoudé. Cette formation, 100 € pour les deux sessions, est toujours très appréciée.

Par ailleurs, nous avons dupliqué à nouveau l'outil pédagogique « Boîtes à idées de la région de Matam » à destination des écoles franco-arabes pour promouvoir les bons usages de l'eau et la nécessité de se laver les mains pour un montant de 92.11 €. L'acheminement a été assuré par Robert Ansama TOGO en avril.

Soit un total de 4 094.21 € ou environ 11% des dépenses

Dépenses festivités 40 ans :

Pour les festivités qui se sont déroulées avec grand succès début avril, en comptant notre participation

aux frais de voyage de notre correspondant, les frais de visa et d'assurances, les dépenses s'élèvent à 2 102.95 €. La somme initialement versée pour couvrir le voyage du membre d'honneur de Mali-Médicaments a été restituée à hauteur de ce qui n'était pas encore engagée, notamment le prix du billet d'avion, ainsi 600 € ont été ainsi réaffectés.

Une très belle réussite tant au niveau organisationnel que relationnel, la soirée du samedi soir notamment a permis de renouer avec des personnes chères à Mali-Médicaments, beaucoup d'émotions !

Pour les dépenses à l'occasion du concert donné à notre profit par les groupes vocaux « Mosaïque » et « Troubadères », ils sont comptabilisés dans la rubrique « journée de restitution » due à Y-CID par convention du fait de la conférence-débat organisée sur le thème de l'eau et de l'exposition photo. Y-CID nous verse pour cette animation une subvention forfaitaire de 500 € pour celle-ci. Cette très belle journée était référencée aussi dans la campagne nationale de « la semaine de la Solidarité ».

Une réussite tant au niveau de la visibilité, des messages délivrés que financier, un partenariat remarquable, conjugué avec une très bonne ambiance, une collaboration et une combinatoire à renouveler d'ici deux à trois ans a martelé le trésorier.

Autres dépenses :

Nous avons par ailleurs dépensé pour mettre en œuvre notre « opération brioches » 1 872.72 € pour acheter notre marchandise, le tirage des tracts et affiches, les fonds de caisse,....

194.96 € ont servi à payer les factures arrivées tout début janvier pour la production ' jus de pommes' de l'automne 2015.

Les 500 € budgétés pour le crédit des femmes ont été versés.

Les frais d'adhésion au GIP Y-CID s'élèvent à 50 €.

La cotisation annuelle d'assurances auprès de la MAIF est de 108.78 €.

Les frais de virement bancaires pour alimenter notre compte à ECOBANK au Mali sont de 150 €.

Il est à noter une fois de plus que les dépenses de fonctionnement courant sont minimes, moins de 1%, ce qui est remarquable et est dû au dévouement et au désintéressement de nos membres.

Plusieurs ont tenu à le souligner notamment aucun frais de remboursement sollicité pour les frais téléphoniques ni de transport au moment ne serait-ce que des marchés de Noël.

- **Recettes : 37 058.28 € :**

La contribution de notre donateur anonyme, bien qu'en baisse comme annoncé, s'élève à 8 000 €. Un grand merci pour cette contribution, part importante de nos rentrées.

A noter un don exceptionnel de 30 € et au cours de la campagne micro-dons, 500 € ont été collectés en ligne, une première à développer lors des prochaines campagnes. Monsieur LEGAL Pierre, vice-président de Mosaïque, décédé malheureusement, a souhaité que l'argent collecté au cours de sa cérémonie d'Adieu soit reversé à des associations dont Mali-Médicaments, soit au total 564 €. Un grand merci à lui, à sa famille, pour ce geste mais aussi pour tout ce qu'il a fait pour notre association depuis sa création. C'était un sympathisant sur lequel nous pouvions compter.

Le montant des cotisations s'élève à 1 185.16 € somme à peu près égale à 2015 mais avec moins d'adhérents, 41 contre 47 l'an passé.

Notre opération brioches nous a rapporté cette année le bénéfice net de 4 291.07 € pour une recette de 6 163.79 €, soit une diminution de gain de 1 112.13 €, en réalité au tour de 1 000€, nous venons de recevoir le don promis par l'école du Bel Air qui sera comptabilisé sur 2017.

Y-CID a versé, au titre de subvention dans le cadre de la dernière convention signée en partenariat, la somme de 9 964.80 € soit 80% de la subvention accordée de 12 456 €, soit 40% du cout global, pour notre projet estimé au total à 31 639€. Les 20% complémentaires seront octroyés au vu du rapport final, probablement au printemps 2017 ainsi que la subvention forfaitaire de 500 € au titre de la « journée d'animation ». Les prestations offertes, billetterie et ventes de boissons à l'entracte et ventes d'objets au cours de cette journée du 19 novembre, en partenariat avec les groupes vocaux Mosaïque et Trouvadères ont rapporté la somme totale de 2 637 €. Un grand merci à ces groupes, à leurs dirigeants pour nous avoir permis la tenue de cette journée événementielle, merci aussi à la ville du Perray en Yvelines pour le prêt de la salle à titre gracieux et à notre partenaire Y-CID.

La collecte effectuée devant les locaux du journal 'Les Nouvelles', les dons recueillis au cours des réunions, le 'chapeau', (que 100€), qui a circulé après le repas du samedi et le rachat par Anne Laure du surplus des denrées a rapporté la somme de 1 675.45 €. Le président a remercié Anne Laure RESNIER pour cette contribution qui a favorisé l'obtention d'un bilan financier positif.

En plus du succès de cette semaine de festivités, elle s'avère positive au niveau comptable, d'autant plus que la vente d'objets d'artisanat proposée pour cet évènement s'élève à 840 €.

Grâce à l'opération Micro-dons que nous avons reconduite pour la troisième fois cette année au magasin FRANPRIX de la rue Rameaux à Versailles, nous avons aussi reçu la somme de 1 473.84 €.

Le Président a précisé que sur une quinzaine de magasins FRANPRIX ayant participé à cette opération la moyenne des collectes réalisées était dans une fourchette de 700 à 800 €, nous avons réalisé une fois de plus le double. Bravo à tous les acteurs.

Pour les ventes d'objets artisanaux que nous avons pu proposer à l'occasion de nos 40 ans en avril, 840 €, et en novembre, 197.50 €, chez le groupe AXA pour leurs marchés de Noël solidaires grâce à Olivier PELRAS, 874.75 € et sur deux collègues, 359 €, à l'AG, 47 € représentent une rentrée importante cette année, soit. 2 318.25 €. La responsable des actions solidaires d'AXA, contente de nos prestations et impressionnée par les conséquences induites par l'implantation de latrines dans les écoles, a sollicité le comité d'entreprise pour nous octroyer un don de 800 à 1000 €.

Grâce à nos 2 vide-greniers annuels, nous avons encore engrangé 1 645.70 € et ce malgré les conditions météorologiques pas toujours favorables. Marguerite DURAND a souligné qu'un tel chiffre était dû en grande partie aux objets appartenant à la maman de Jean Claude BEUF, décédée et qu'il fallait le remercier.

Par ailleurs, nous avons écoulé nos 500 bouteilles de jus de pommes, soit 1 217, 93 €, liquidant ainsi le stock. Jean Marc GILANT remercie une fois de plus la générosité de Brigitte et Jean-Louis TROTE pour leur don en nature.

- **Bilan : déficit de 2 171.91 € à ce jour compensé par prélèvement sur fonds de réserves, au budget initial, celui-ci aurait dû être de 10 000 + 1 000 €, un résultat donc plus que satisfaisant**

Au 01/01/2017, la situation en trésorerie est de : 19 740.02 € répartie de la façon suivante : 1 225.22 € compte courant + 69.55 € compte livret + 18 445.25 € livret A épargne

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés de l'exercice financier 2016.**

L'Assemblée a remercié Jean Marc Gilant, le trésorier et Jean Claude BEUF, le président, pour tout le travail comptable accompli. Le président, quant à lui, a tenu à remercier Robert Ansama TOGO pour toute son aide précieuse et sa rigueur pour l'établissement des comptes.

➤ **Rapport d'activités 2016 :**

Sachant qu'elles ont déjà été évoquées en détails dans l'examen de l'exercice financier 2016, nous n'y sommes pas revenues.

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés du rapport d'activités 2016.**

➤ **Renouvellement adhésion annuelle au GIP Y-CID : coût 50 € :**

Ne serait-ce que pour être bénéficiaire de l'octroi d'une subvention, de bénéficier de la campagne micro-dons, l'association doit être membre du GIP Y-CID, le trésorier, Jean Marc GILANT l'a souligné en mettant en parallèle les sommes en jeu, un montant de cotisation de 50 €, une subvention de 12 000€.

A la question posée de savoir si le Département va continuer à financer Y-CID et à la même hauteur, le Président a répondu que pour le moment oui, le montant octroyé par le département ayant été inscrit dans les données relatives à la création de la structure GIP, pendant trois ans, codifié par convention agréée et enregistrée par la Préfecture. La subvention à accorder à Y-CID, a été renouvelée de ce fait cette année au budget de la collectivité locale. Jean Claude BEUF espère qu'il en sera de même pour les années à venir mais sans aucune certitude quant à la hauteur de celle-ci. Il est par ailleurs préoccupé par la non reconduction d'un poste détaché par le Département au GIP. Actuellement, seuls le poste du directeur, Cédric LE BRIS et de la chargée de mission, Marion FLAGBO demeurent. Cela signifie qu'à terme, il est probable qu'il faudra créer un emploi rémunéré au niveau d'Y-CID et que le cout viendra en

déduction des sommes allouées aux associations.

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés.**

➤ **Approbation de la convention constitutive modifiée du GIP Y-CID en raison notamment de l'acceptation de nouveaux membres:**

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés.**

➤ **Reconduction dans leurs mandats des représentants de l'Association à l'Assemblée Générale d'Y-CID : titulaire Jean Claude BEUF, suppléant, Alain DURAND :**

Mali-Médicaments est représentée par son Président actuel, Jean Claude BEUF dans la commission « aide et soutien aux acteurs yvelinois » et celle de « l'animation du territoire yvelinois » et par ailleurs, il a été élu membre du CA d'Y-CID au cours de l'AG du 15 octobre 2016. Alain DURAND est son suppléant.

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés de la reconduction des personnes mandatées auprès d'Y-CID.**

➤ **Approbation de candidater pour une nouvelle convention de partenariat avec Y-CID:**

Comme indiqué au niveau du rapport financier et du rapport moral, la clôture du projet en cours devrait se faire courant janvier et par conséquent nous devrions obtenir le versement du solde de la subvention, soit 2 491.20 € et de la subvention forfaitaire journée d'animation de 500 €. Ces données ont été intégrées dans le budget prévisionnel de 2017. Seuls la plastification et l'acheminement d'outils pédagogiques restent à effectuer.

Notre trésorerie dégagée nous permet de financer notre quote-part, à hauteur de 60%, pour un nouveau projet en partenariat avec Y-CID, en sachant que nous avons la possibilité de programmation des réalisations sous trois ans.

Nous vous proposons donc de poursuivre notre partenariat avec Y-CID avec un projet à déposer au cours de l'année, toujours dans la même logique d'amélioration du domaine sanitaire, défini à partir des demandes recensées et hiérarchisées par notre correspondant local, Robert Ansama TOGO et dans une enveloppe de 30 000 à 35 000 €.

Le Président a rappelé la hiérarchie des priorités exprimées par Robert Ansama TOGO, suite à de

nombreux échanges téléphoniques et par courriels, en vue de préparer la tenue de cette Assemblée et de rassembler les éléments constitutifs d'un nouveau projet. Le Président a informé officiellement l'Assemblée du statut d' élu actuel de notre correspondant local et qu'il s'était entouré d'un comité de pilotage constitué des chefs de village, des maires, des chefs coutumiers afin de définir ensemble les priorités au niveau équipements.

Sa première demande, c'est la reconduction de l'enveloppe octroyée au titre du micro-crédit des femmes. Elle figure au budget 2017 et ce depuis 2010, suite à notre dernier voyage sur place a précisé Françoise VERRIEN. A l'ensemble des questions sur l'opportunité de cette enveloppe, son intérêt et son fonctionnement, le Président a précisé qu'il s'agissait d'un fond constitutif qui permet de créer désormais dans les villages voisins cette structure de prêt. Les femmes s'autogèrent elles-mêmes. Les remboursements effectués avec un léger taux d'intérêt permettent de pérenniser cet organe de micro crédit et de le développer. Il a cité plusieurs exemples, le porcelet vendu adulte, ou de même l'agneau devenu mouton au moment de l'AIT, le filage du coton,... L'argent engrangé par cette opération permet en général le financement de la scolarité d'un enfant et le remboursement du prêt. Anne Laure RESNIER a fait remarquer que Robert Ansama TOGO, lors de sa dernière venue pour nos 40 ans, avait développé ce sujet au cours de ses interventions publiques et avait souligné que ces microcrédits avaient eu une influence positive au niveau des taux officiels de prêt pratiqués par les banques. Ils avaient dû les revoir à la baisse.

Une demande supplémentaire est formulée par notre correspondant local afin de créer un micro-crédit pour le financement de semences. En effet, les périmètres maraichers se multiplient dans les villages et celui du bourg de Pel-Maoudé est à nouveau exploitable, la pompe mécanique est réparée et opérationnelle. Ces cultures vivrières apportent diversités et compléments alimentaires. Marc KRAMER a fait remarquer qu'il faut que les semences achetées soient adaptés au biotope. Elles seront achetées sur place, ce qui contribuera à avoir des variétés adaptées et à développer l'économie locale.

La 2^{ème} priorité ce sont 'les troussees à pharmacie'. Actuellement 21 écoles en bénéficient. En complément des questions posées et des réponses fournies précédemment, (cf. CR ci-dessus), le Président a dit que certainement cette offre de soins en temps réel et de proximité, ainsi que l'accès aux commodités sanitaires ont contribué largement au taux d'inscription scolaire des filles, soit 51%, ce qui correspond au taux des pays occidentaux et de la répartition démographique entre filles et garçons. Ce qui est pour lui, estime-t-il un grand progrès et dont nous pouvons être fier.

La 3^{ème} priorité, c'est la réalisation d'un caniveau d'assainissement entre deux mares, distantes de 116m, pour l'évacuation des eaux de pluie en utilisant la pente naturelle. La quantité d'eau très importante en saison des pluies creusent de plus en plus la place du village de Temessogou, rattaché à la commune de Pel-Maoudé, déborde de cette cuvette, ravine, sape les sous-bassement des maisons, les détruit et par les inondations engendrées, la stagnation et la formation des marigots, elles contribuent pleinement aux développements des maladies hydriques et à la prolifération des moustiques. Robert Ansama TOGO souhaite que ce soit réalisé avant la prochaine saison des pluies. Pour eux, il y a urgence. Le même type d'ouvrage a été réalisé au bourg de Pel-Maoudé, c'est un succès. Après quelques tâtonnements, ils ont acquis un savoir-faire en ce domaine. Ghana travaillerait de concert avec une entreprise de bâtiment

publique. Robert Ansama TOGO, à la demande de Jean Claude BEUF nous a fait parvenir les croquis techniques, le devis d'un montant de 7 451 000 F CFA ou 11 359 €, les photos du site. Par ailleurs, Jean Claude BEUF s'est assuré que ce type d'ouvrage pouvait être éligible par Y-CID. Plusieurs membres ont fait remarquer que ce type d'ouvrage correspondaient à nos objectifs sanitaires et que nous devons nous adapter à l'évolution des demandes.

La 4^{ème} priorité, c'est la poursuite de l'implantation des latrines dans des écoles, là où elles n'existent pas et avec une participation financière des villages concernées, tous situés en dehors de la commune de Pel-Maoudé, voire dans d'autres cercles (voir CR ci-dessus). Pour les écoles où la population est en forte augmentation, du fait de ce service, il est évident que nos installations ne suffisent plus, 2 blocs de 2 ou de 3 cabines pour 600 élèves par exemple, il sera aussi nécessaire d'adapter le service à la fréquentation.

La pompe de curage des fosses a été à nouveau évoquée. Robert souhaiterait dans la mesure du possible qu'une pompe par cercle soit disponible. Marc KRAEMER fait remarquer que 610 € subventionné à 40% « n'est pas trop cher ». Par contre, il souligne et demande si l'épandage en tant qu'engrais ne pose pas de problème et si une étude de l'INRA a été effectuée. Jean Claude BEUF répond qu'aucune réelle étude scientifique n'a été effectuée, que cet épandage est très comparable à l'épandage de fumure ou de lisier pratiqué par nos agriculteurs, la précaution à prendre étant d'éviter la concentration pour ne pas 'bruler' les racines. Au niveau des germes pathogènes, du fait de la fermentation, de la concentration, des températures ambiantes, ils sont en grande partie détruits. Il existe une autre technique mais avec des excréta non menés à maturité, dans des bassins de rétention entourés de plantes de type Mycanthus, en utilisant leurs rhizomes absorbants. Par contre, ils sont ensuite brûlés ce qui engendre une pollution de l'air. Les autres techniques concernent des installations urbaines.

La 5^{ème} priorité, c'est les puits. Robert Ansama TOGO a fourni une liste hiérarchisée de 5 puits, avec les devis correspondants, établie de concert avec le groupe de pilotage constitué par lui-même (voir ci-dessus). Le rang premier concerne un village où le puits existant est éloigné du cœur du village d'un 1.5km, les autres villages ont de l'eau mais les puits sont vieillissants.

Dominique VERRIEN a posé un certain nombre de questions. Pourquoi seulement en 5^{ème} position ? Sur la répartition géographique, à savoir si Robert ne privilégie pas que sa propre commune, du fait de son statut de Maire ? De son étonnement qu'il n'y ait pas plus de villages demandeurs, et si c'est le cas il nous fait part de sa joie, car à ce moment-là nous aurions rempli notre mission ? Que la liste ait été établie uniquement par Robert dans sa zone d'influence et que l'on ne tienne pas compte de villages éloignés tel que Tombobina ? Qu'il faudrait le questionner à nouveau et s'assurer des réponses ? Qu'il y a les priorités de Robert mais aussi les nôtres ?

Anne Laure RESNIER a souligné que l'association avait fait confiance en son temps à Baboua TRAORE, puis à Robert Ansama TOGO depuis plus de 20 ans et que nous n'avions jamais eu à nous en plaindre. Bernard FORIEN a abondé dans ce sens. Le Président a rappelé qu'avant 2010, l'association effectuait un virement pour telle ou telle destination et aucun contrôle n'était mis en œuvre. Depuis, un projet est adopté sous réserve de devis préalable voire de plans, les factures sont désormais fournies, l'assurance de leur acquittement est effectué avec le contrôle des transactions de notre compte au Mali, les photos des ouvrages nous parviennent ainsi que les données quant aux consommables. De plus, le Département

a mis en place un contrôle du déroulement du projet sur place en mandatant l'association MOPTI . A chaque demande formulée par Jean Claude BEUF afin d'établir au mieux nos futurs projets pour vous les soumettre, Robert Ansama TOGO achemine les documents complémentaires souhaitées. Jean Marc GILANT souligne qu'il vaut mieux toujours se concentrer sur PEL-Maoudé et les cercles avoisinants que de se disperser avec des ouvrages très éloignés où nous ne pourrions assurer un véritable contrôle et suivi.

Robert ne privilégie pas particulièrement sa commune, les latrines proposées sont dans d'autres cercles, de même pour la majorité des puits projetés, comme l'atteste la lecture des libellés des devis parvenus. Il est à noter que désormais d'autres ONG interviennent sur le secteur.

Plusieurs membres de l'Assemblée sont intervenus au cours du débat pour réaffirmer que « ce n'était pas à nous de décider pour eux », que nous n'étions pas dans une démarche colonialiste et avec des pratiques inacceptables telles que le pratique la commune du Vigan, que d'ici nous ne pouvions évaluer les demandes et qu'en résumé il fallait leur faire confiance.

Dominique a précisé qu'il avait été maladroit dans ces formulations, ne remettant pas en cause le travail ni la confiance mais qu'il avait à cœur de s'assurer que tout le monde avait accès à l'eau.

- ➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés sur le principe de candidater pour un nouveau projet dès l'adoption par Y-CID du rapport final du projet actuellement en cours.**
- ➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés sur le contenu du projet, à savoir la mise en œuvre de la réalisation de la canalisation d'assainissement entre les mares à Timessogou, d'au moins un puits, de latrines sur trois sites minimum avec participation financière de la population, d'une enveloppe de dotation pour microcrédit des femmes pour des semences sur les périmètres maraichers et permettent ainsi une autonomie alimentaire et si possible une nouvelle pompe de curage. Les réalisations et leurs appropriations par les scolaires et la population locale seront facilitées comme à l'accoutumé par des formations et l'envoi d'outils pédagogiques.**

➤ **Adoption montant de l'adhésion pour 2017:**

A la question de Dominique VERRIEN sur cette nouvelle augmentation de 1 € proposée pour savoir si indéfiniment chaque année nous allons procéder à une augmentation, le président a fait remarquer que la somme de 8 € correspondrait ainsi à la part réelle en cas du don minimum fixé de 20 €, après déduction fiscale de 60%, dans le cas où nous obtiendrions l'accréditement au niveau du rescrit, d'où la logique de cette proposition.

- ➔ **Augmentation modérée du tarif en vigueur, 8 € minimum au lieu de 7 pour membre actif, inchangée pour le membre bienfaiteur, 20 € minimum, Approbation unanime des membres présents ou représentés.**

➤ **Adoption démarche d'accréditement de notre association pour obtenir le droit d'émettre des certificats fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts :**

La Loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat permet aux associations de délivrer des reçus fiscaux, dans le cadre du rescrit « mécénat » et à condition de répondre aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Un dossier est à déposer en AR auprès de la direction départementale des Finances Publiques. Une réponse doit parvenir dans un délai maximum de 6 mois. Faute de réponse, la demande est réputée tacitement acceptée. Ces certificats permettraient une réduction de 60 à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable et 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises.

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés de la démarche d'accréditement d'émission de reçus fiscaux dans le cadre du rescrit « mécénat », l'AG donne pouvoir au Conseil d'Administration pour toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, l'auteur de la demande désignée par cette délibération est le Président en exercice.**

➤ **Adoption nouvelle version de nos statuts:**

La modification de nos statuts se justifiait par la prise en compte de la démission de Dominique VERRIEN de sa fonction de vice-président, des conséquences engendrées au niveau fonctionnement et prises de décision et par une mise à jour par rapport au modèle de statuts type proposés par l'état, pour pouvoir obtenir l'agrément d'émettre des certificats fiscaux.

Précision a été apportée quant « à l'ouverture sur le monde » et sur « susciter un développement économique » à la demande de Monsieur Dominique VERRIEN, en rappelant que la raison d'être de notre association était et restait pour l'essentiel le domaine sanitaire. Marc KRAEMER a dit « qu'en développant l'économie locale » et « en recherchant l'autonomie des populations », nous évitons l'émigration. Par rapport à la question de Monsieur Bernard FORIEN sur l'article 4 : composition et son souhait d'y inclure les bénévoles et sympathisants de l'association, le Président, le trésorier ont répondu que si nous ne faisons pas de distinction, le nombre de cotisant risquait de baisser considérablement et à part le droit de voter en Assemblée Générale, fait souligné par Alain DURAND, quel serait alors l'intérêt d'adhérer ? Le Président a argumenté : le fait de s'acquitter de la cotisation ou d'un don était une démarche volontaire, un engagement au niveau associatif et bénévolat, que les bénévoles et sympathisants étaient toujours destinataires de remerciements quant à leur participations à une action, par exemple pour l'opération 'brioches' et de photos de l'évènement auquel ils avaient participé mais pas des bulletins d'informations communiqués aux adhérents.

Quant aux questionnements de Dominique VERRIEN, de Bernard FORIEN sur l'opportunité et la nécessité de l'article 6 paragraphe c : la radiation, c'est un paragraphe obligatoire de la Loi 1901 et qui figurait déjà dans son intégrité dans les versions précédentes. Pour les personnes concernées par l'application de ce

paragraphe, les relances ont été maintes fois effectuées et elles ont été destinataires tout au long de cette année des informations y compris la convocation à cette Assemblée Générale où cette question était clairement mentionnée à l'ordre du jour. Après ces explications, il a été procédé au vote :

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés des nouveaux statuts, déclaration en sera faite dans la semaine à la sous-préfecture.**

➤ **Renouvellement du Conseil d'Administration :**

Dominique VERRIEN a fait part officiellement, le 6 novembre 2016, de sa démission de la fonction de vice-président au sein de notre association, à compter du 15 janvier 2017, jour de tenue de l'Assemblée Générale annuelle, tout en restant un membre actif, ce qu'il a encore confirmé ce jour. Nous lui avons témoigné à nouveau, à l'issue de cette Assemblée, notre reconnaissance pour tout le travail accompli et l'esprit qui l'a animé pendant ces nombreuses années.

➔ **votes unanimes pour désigner les membres du bureau, les fonctions et du Conseil d'Administration, déclaration en sera faite dans la semaine à la sous-préfecture:**

Composition du bureau :

- Président : M BEUF Jean-Claude, Français, 187 route de Rambouillet – St Antoine- 78125 SAINT HILARION, retraité Education Nationale : Réélu
- Vice-président : M. PELRAS Olivier, 26 rue de la savonnière - 28230 EPERNON, cadre chez le groupe AXA
- Trésorier : M. GILANT Jean Marc, Français, 8 cours des Juilliottes 94700 MAISONS ALFORT, cadre comptable
- Secrétaire : Mme Marguerite DURAND, française, 15 rue Rouget de L'Isle 78120 RAMBOUILLET, orthophoniste
- secrétaire adjointe: Mme ROUSSEAU Catherine, Française, 25 rue de la Fosse Jean 78120 RAMBOUILLET, Aide à la personne

Composition du Conseil d'Administration actuel:

Les personnes nommées ci-dessus et : M. FORIEN Bernard, Mme LORETTI Nicole, Mme PELRAS Catherine (Pharmacienne), M. RESNIER Alain, Mme BAGALINI (*nouvellement élue*)

Dominique VERRIEN a émis le souhait que Catherine ROUSSEAU soit faite membre d'honneur.

Un groupe de travail destiné à rendre plus convivial notre site, plus aisé au niveau navigation, connecté avec les réseaux sociaux, notamment pour les jeunes, a été constitué (Bernard FORIEN, Sylvain METAIS et Jean Claude BEUF).

➤ **Approbation budget prévisionnel 2017 - Activités prévisionnelles –**

définition de nos priorités:

Budget 2017 présenté en équilibre, avec prélèvement de 12 000 € sur les fonds de réserves afin d'honorer le financement d'un nouveau projet en partenariat avec Y-CID, voir ci-dessus.

Tous les postes traditionnels d'activités d'investissements immobiliers et ceux de santé sont honorés.

○ **Recettes prévisionnelles: 40 771.20 € :**

Comme à l'accoutumé, le montant des recettes a été fixé de manière prudente, celles-ci n'étant jamais acquises à 100%, voici le détail des principales rentrées :

En effet, notre donateur anonyme nous invite à nouveau à moins compter sur son soutien pour les années à venir, sans pour l'instant nous donner d'indications vraiment précises. Nous avons tablé sur la somme de 6 000€, 300 € au titre des dons défiscalisés et 800 € au niveau des cotisations.

Ont été intégrés la subvention forfaitaire journée d'animation, 500 €, le solde de la subvention du partenariat en cours, 2 491.20 €, l'octroi d'un 1er versement de la subvention estimé à 10 000 € due à une nouvelle collaboration avec Y-CID (voir délibérations ci-dessus).

Le Président a rappelé que l'opération 'brioches' est une ressource propre à l'association et non négligeable. Il a proposé de la poursuivre, en s'adaptant et en essayant de compenser à terme la perte de recettes prévisibles par la recherche de nouveaux points de vente fixe. Pour cela, le CA est mandaté par l'Assemblée Générale. Il a pour charge d'évaluer la situation et d'organiser la prochaine campagne: ce qui peut être maintenu à l'identique en fonction des ressources humaines disponibles, ce qui est supprimé de fait, de recenser les points de vente actuels (sorties de messe, maison de quartier, stand,..) et nouveaux potentiellement possibles. Le CA collectera toutes les informations nécessaires à la réflexion pour traiter ce sujet.

A l'analyse des résultats de l'opération brioches 2016, voir ci-dessus, et du souhait exprimé par certains adhérents et bénévoles de ne plus faire du porte à porte, données rappelées par la secrétaire en référence à la dernière réunion en novembre, le montant prévisionnel a été diminué, 4 300 € au lieu de 6163.79 €, tablant sur un bénéfice de 3 000 € au lieu de 4 291.07 € réalisés.

1 300 € au titre de l'opération micro-dons qui fonctionnent magnifiquement bien avec l'équipe du magasin FRANPRIX et 200 € au titre de la collecte en ligne, expérience reconduite par les organisateurs. . Cette campagne 2017 se déroulera les 9-10-11 juin prochains et pour la collecte en ligne du 5 juin au 18 juin 2017. Y-CID ayant décidé de changer le calendrier habituel en raison d'un trop grand nombre d'évènements à l'automne et avec le souhait de faciliter la participation de scolaires à la collecte des dons.

L'association est de plus en plus sollicitée pour assurer des marchés de Noël, notamment par le groupe AXA où apparemment nous sommes très appréciés, mais aussi en d'autres lieux, Ablis par exemple, d'où une recette prévisionnelle de 1 500 €.

Autre produit, les vide-greniers : 600 €. Claude TORDEUX a émis l'idée d'assurer un autre vide-grenier à Montfort en même temps qu'un stand fixe de vente de brioches, les deux évènements se déroulant à la même date. Une association peut effectuer 3 vide-greniers par an, donc pas de problèmes de légalité.

Figurent une recette de billetterie évaluée à 450 €, bénéfice prévisionnel estimé à 300 €, pour un spectacle avec APPTSV, troupe de femmes qui s'était produite déjà à notre profit à Saint Hilarion en 2014. Elles sont volontaires pour un nouveau partenariat, elles avaient appréciées notre accueil et notre collaboration. Nous n'avons pas pu programmer un spectacle en 2015 et 2016 étant donné les travaux de réhabilitation de la salle du foyer rural de St Hilarion et en raison de nos nombreuses activités liées aux festivités pour nos 40 ans. L'idée a été retenue et si possible de combiner ce spectacle avec un autre groupe de choral, la Pléiade, Marie Claire BAGALINI en fait partie et sollicitera leur accord.

Quant au groupe Mosaïque, il fêtera ses 40 ans en 2017, en conséquence une année chargée pour eux. Nous leur souhaitons de poursuivre leur beau parcours et les remercions encore pour la très belle réussite de la journée événementielle du 19 novembre 2016. Une nouvelle coopération sera à construire à partir de 2018.

○ **Dépenses prévisionnelles : 40 771.20 € :**

En matière d'investissements immobiliers, une enveloppe de 29 700 € a été dégagée dont 16 000 € pour la première tranche en partenariat avec Y-CID et 13 700 € sur fonds propres. Celles-ci seront programmées en fonction du programme présentée par Robert Ansama TOGO, du Plan de développement arrêté sur place, PEDESEC et de l'évolution de notre trésorerie. Elles représentent environ ¼ du budget.

Une enveloppe de 500 € pour aide à l'autonomie alimentaire (voir ci-dessus projet avec Y-CID) et 500 € pour abonder le microcrédit des femmes.

Pour ce qui est du soutien financier aux différents centres de santé désormais habituels, afin qu'ils puissent eux-mêmes venir en aide aux personnes les plus démunies, sachant que les structures avec lesquelles nous collaborons nous semblent dans l'ensemble avoir actuellement un comportement fiable, nous avons provisionné 4 000 €, à répartir en deux tranches sur les différents sites. Concernant l'équipement d'écoles « en trousse à pharmacie de premier secours » et la prise en charge du coût liés aux formations des personnels appelés à les mettre en œuvre, elles sont reconduites à l'identique, soit 1 500 € et 150 €. C'est une des priorités formulées par notre correspondant local (voir ci-dessus). Toujours dans ce domaine, l'envoi de colis de pansements, de petits matériels collectés a été estimé à 800 €.

Les dépenses de fonctionnement (achat de brioches, frais de communication, assurances,...) ont été reconduites.

➔ **Approbation unanime des membres présents ou représentés du budget 2017 présenté en équilibre par prélèvement sur fonds de réserves de 12 000 €.**

➤ **Autres activités potentielles :**

- A l'occasion des fêtes de Noël 2017, la tenue d'un stand « d'emballage cadeaux » chez un commerçant avec l'optique de proposer cette activité à nos jeunes bénévoles a été retenue.
- De même l'organisation d'une randonnée pédestre à la journée, avec possibilité de se retrouver tous, marcheurs ou non, à une maison forestière pour le pique-nique.

➤ **Questions diverses :**

- L'actualité du partenariat Le VIGAN – PEL-MAOUDÉ

Jean Claude BEUF a rappelé l'historique de ce partenariat, sa genèse liée aux relations entre l'ancien Maire, Thomas TOGO et une élue du Vigan, Yvette de PEYERS du fait de leurs parcours professionnels, des retombées politiques attendues par le maire sortant au moment des élections municipales de novembre dernier. Une convention de partenariat entre les deux communes avait été signée, sans y associer le premier adjoint au Maire en charge sur la commune de ces équipements, Robert Ansama TOGO, et sans l'aval du conseil municipal de l'époque. Actuellement un appel d'offres a été lancé pour la désignation de la maîtrise d'œuvre. Jean Claude a communiqué ces documents à Robert Ansama TOGO qui n'en avait pas été destinataire. Celui-ci lui a demandé d'analyser ces documents. Robert Ansama TOGO hérite donc d'un engagement avec toutes ses implications notamment financières, contracté par le Maire précédent, ce qu'il a fait remarquer au Préfet lors de son installation officielle. L'association MOPTI a candidaté sur le territoire malien, Robert les a rencontrés. Nous ne savons pas si d'autres organismes l'ont fait depuis la France. Robert va se rendre prochainement à Bamako pour le choix du prestataire retenu conjointement par lui et par la commune du Vigan. Il a recueilli les desiderata de sa population afin d'essayer d'orienter le projet selon leurs critères, tant au niveau du choix des équipements que de la qualité de la prestation fournie.

Pour notre association, Robert Ansama TOGO et Jean Claude BEUF ont convenu que cela ne mettrait pas en cause la poursuite de la collaboration étroite existante, la mise en œuvre du Projet du Vigan étant sur 9 ans d'une part et d'autre part, notre correspondant local ayant formulé la grande majorité des demandes en des lieux extérieurs au territoire de la commune de Pel-Maoudé.

Nous serons tenus au courant de l'évolution de ce projet par Robert Ansama TOGO.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la tenue de cette assemblée à 17h15, tout en remerciant les participants.

La secrétaire de séance :

Le Président

187 route de Rambouillet – 78 125 SAINT HILARION

Contacts :

- M Olivier PELRAS vice-président
02 37 83 73 92 - 06 16 26 55 54
opelras@wanadoo.fr
- M Jean- Claude BEUF Président
01 34 83 53 01 - 06 12 03 32 29
Jc.beuf@wanadoo.fr

Site : <http://www.mali-medicaments.org>